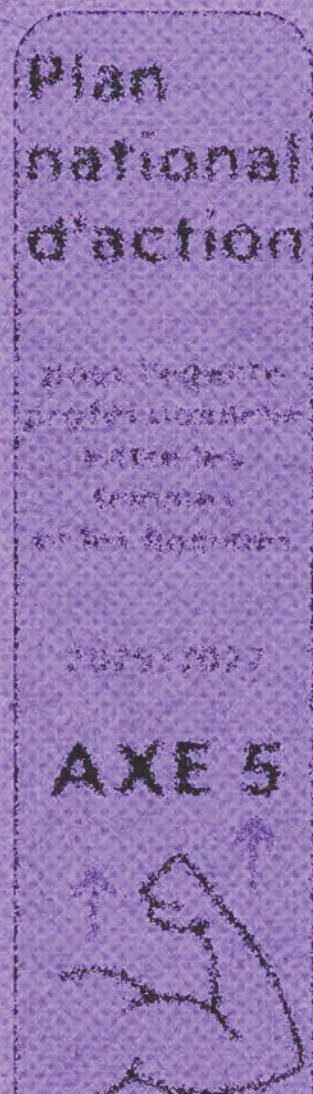
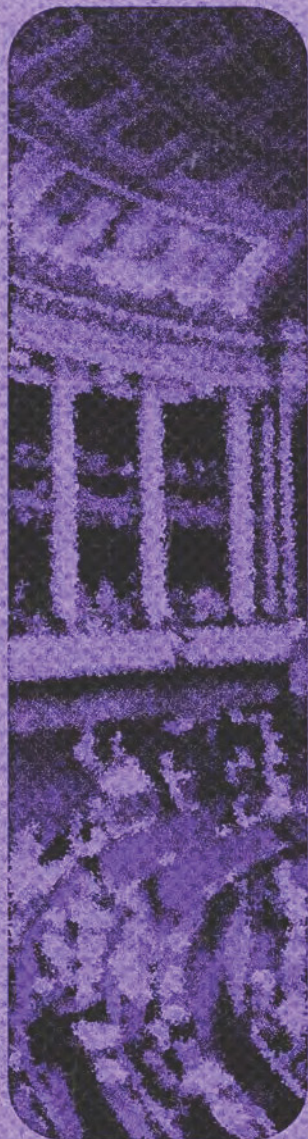




25 NOVEMBRE 2025, JOURNÉE D'ACTION CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES



EDITO

La parole s'est ouverte. Les médias et la société accordent désormais une place significative aux droits des femmes, aux questions de genre et aux violences sexistes et sexuelles. Une lueur d'espoir aussi lorsque le législateur a adopté une nouvelle définition du viol, intégrant la notion de non-consentement : « Le consentement doit être libre et éclairé, spécifique, préalable et révoquant. Il est apprécié au regard des circonstances environnantes » et il « ne peut se déduire du seul silence ou de la seule absence de résistance de la personne ». Les agresseurs ne pourront plus arguer de l'absence de réaction d'une victime, niant la peur et l'effet de sidération. L'appréciation des circonstances environnantes permettra aux victimes de faire valoir la pression implicite, telle que l'attribution d'un logement... Parce que céder n'est pas consentir.

Aujourd'hui, la parole est libérée, mais trop souvent elle est négligée, dénigrée, bravée. Celles et ceux qui s'en emparent sont victimes de harcèlement sous toutes ses formes, menacés de violences plus grandes encore que celles qu'ils et elles dénoncent. L'intimidation, les insultes, le mépris demeurent, partout : dans nos écoles, nos collèges, nos lycées, dans nos rectorats et nos institutions.

Au-delà des textes, on s'interroge sur la volonté réelle de mettre fin aux violences sexuelles et sexistes. Dans un budget austéritaire, les moyens alloués sont dérisoires, l'accompagnement insuffisant, les formations inexistantes.

Au-delà des intentions, pour accompagner réellement nos élèves et nos collègues, les entendre, les guider, nous exigeons des moyens, des méthodes, des actions concrètes !

UN AXE 5 À RENFORCER

Un an après la mise en place du Plan National Égalité femmes-hommes 2024-2027 de notre ministère, le premier bilan montre le manque d'opérationnalité des mesures mises en place concernant l'axe 5, centré sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Toutes les académies, sauf la Guyane, ont un dispositif de recueil et de traitement des signalements. Mais l'existence ne signifie pas l'efficacité. Il y a nécessité à harmoniser la dénomination, afin de faciliter la démarche, le mode de fonctionnement, aléatoire selon les académies et le pilotage. Si ce sont les CSA académiques qui valident le fonctionnement de ces dispositifs, le ministère a le devoir de fournir tous les outils pour aider les académies. Cela passe bien sûr par la formation des personnels qui interviennent sur ces dispositifs. Alors que cette mesure a été mise en place dès

2021, le bilan montre que nous ne sommes pas encore à 100 % des personnels pouvant intervenir dans le traitement d'un cas de violence sexiste ou sexuelle. La protection fonctionnelle est aussi trop peu proposée (et encore moins acceptée). Pourtant, même dans le cas de violences conjugales, c'est un outil dont peuvent s'emparer les victimes pour un accompagnement juridique.

Toutes les organisations syndicales présentes lors du groupe de suivi ont fait remonter des dysfonctionnements graves ; la formation pour un bon accompagnement, la connaissance des textes et des procédures à tous les étages de notre ministère deviennent impérieuses pour arrêter d'ajouter de la souffrance aux victimes ou maltraiter les lanceur·euses d'alerte.

Plan national d'action

pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

2025/2027

AXE 5



L'EVAR-S : EN FINIR AVEC LES VIOLENCES, À CONDITION D'Y METTRE LES MOYENS



Parce qu'elle vise la déconstruction des stéréotypes et des normes sociales inégalitaires, l'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle se trouve à l'intersection des droits des enfants et des droits des femmes, occupant ainsi une place fondamentale dans la lutte contre les violences qui leurs sont faites.

Les nouveaux programmes d'EVAR-S, publiés en février dernier, sont entrés en vigueur à la rentrée, mais force est de constater que leur mise en œuvre n'est pas véritablement soutenue par le ministère. Au 1er septembre le seul document d'accompagnement disponible sur Eduscol concernait les élèves de moins de 4 ans ; celui s'appliquant à la classe de CM2 a été mis en ligne il y a quelques semaines ; quant aux actions de formation des équipes, elles se font attendre. Dans les établissements dans lesquels des personnels sont en capacité de former leurs propres collègues, il n'y a pas de moyens fléchés, sauf à prendre des parts de PACTE ou à le faire bénévolement.

L'indigence des supports pédagogiques comme l'absence de formation questionne et n'est clairement pas à la hauteur ni des attentes des collègues, ni des enjeux démocratiques, sociaux et financiers d'une éducation à l'égalité.

Les manquements de l'institution permettent à des start-ups de s'infiltrer dans la brèche et de marchandiser ce secteur, alors que des associations reconnues et agréées existent.

Pour être efficace et jouer pleinement son rôle, l'EVAR-S nécessite de véritables moyens dédiés ! Tant qu'ils ne seront pas débloqués, la CGT Éduc'action continuera de les exiger !

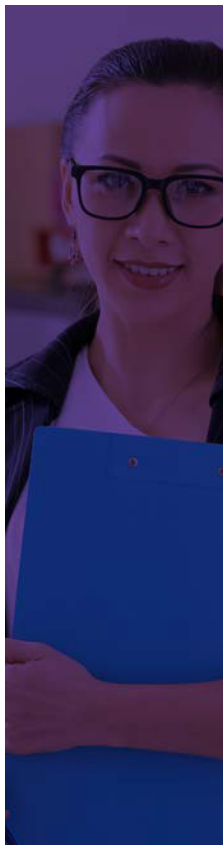
**Éducation à la Vie Affective,
relationnelle et Sexuelle**

ASSISTANT·ES SOCIAUX·ALES ET INFIRMIER·ÈRES :

Les assistant·es sociaux·ales et les infirmier·ères, professionnel·les qui reçoivent les confidences des personnes les plus fragilisées, sont régulièrement confronté·es à des faits relevant de violences sexistes et sexuelles, et notamment dans le cadre de violences au sein du couple.

En effet elles et ils peuvent être confronté·es à une situation de femme victime de violence soit en accueillant une femme en situation de crise, soit dans le cadre d'un accompagnement, soit en suspectant les violences lors d'entretiens, ou en l'apprenant lors d'une grossesse ou d'une naissance.

Les travailleurs·euses sociaux·ales, grâce à leur formation initiale, ont appris à écouter, à recueillir la parole, à accompagner et à orienter



DES PERSONNELS ESSENTIELS AU REPÉRAGE DES VSS

au mieux en fonction des problématiques rencontrées.

Mais il est essentiel que ces personnels, puissent continuer à se former sur ce sujet pour mieux le connaître. En effet, cette thématique justifie un regard méthodologique spécifique. Il est indispensable que notre employeur propose à l'ensemble des assistant·es sociaux·ales des trois services sociaux (service social en faveur des élèves, service social des personnels et service social en faveur des étudiant·es) et aux infirmier·ères, des formations adaptées dans le cadre de l'École Académique de la Formation Continue (EAFC).

UNE LOI-CADRE INTÉGRALE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES...ENFIN !???

En novembre 2024, la CGT et les 62 autres membres de la Coalition féministe et enfantiste ont rendu publiques les 140 propositions pour une loi-cadre intégrale contre les violences sexuelles. 140 propositions pour faire reculer le sexisme et mettre fin à la culture du viol, pour améliorer le parcours judiciaire des victimes, pour remédier aux angles morts de la lutte contre les VSS.

Depuis un an aucun des ministres en charge de ces questions, et en premier lieu les secrétaires d'État en charge de l'égalité, n'a cru nécessaire de prendre attache avec des membres de la coalition, dont l'expertise n'est pas à remettre en cause. L'impunité persiste avec 94 % de classements sans suite concernant des plaintes pour viol.

Fin octobre, nous apprenons qu'Aurore Bergé prépare une loi-cadre qui serait présentée fin novembre au premier ministre. Aucune information n'a encore filtré. Si la coalition salue l'annonce (20 ans après l'Espagne...) l'inquiétude demeure quand le milieu politique (associé au RN, qui nie régulièrement la réalité structurelle des violences sexuelles) se passe de l'expertise des associations qui travaillent et bataillent quotidiennement. Et encore un peu plus dans le cadre du budget austéritaire annoncé, dont on sait qu'il fragilise davantage les plus précaires, dont une majorité de femmes.



Consulter les
propositions

140



DEUX FORMATIONS POUR GAGNER L'ÉMANCIPATION DE TOUTES ET TOUS

Gagner l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, Prévenir les violences sexistes et sexuelles : deux formations dispensées par la Collective qui mettent en lumière les injustices faites aux femmes dans la société et en particulier dans le monde du travail dont les plus criantes sont les inégalités salariales et les violences allant du sexisme ordinaire à l'agression.

Les femmes représentent la moitié du salariat (73% dans l'éducation), mais sont toujours soumises à l'oppression imposée par la société capitaliste et patriarcale qui les exploite et n'hésite pas à user de violences pour asseoir cette exploitation.

La CGT qui lutte contre toutes les formes de discrimination, pour l'égalité des droits dans le monde du travail, dans la société, s'est donnée pour ambition d'émanciper les femmes et les hommes de toute forme de domination et d'exploitation

En chaussant les lunettes du genre pour analyser les inégalités professionnelles, en caractérisant les violences subies par les femmes, puis en proposant des outils syndicaux pour les combattre, ces formations contribuent largement à cette ambition.

LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE :

LA MISE EN ŒUVRE
IMMÉDIATE DE
CELLULES D'ÉCOUTE
DANS TOUTES LES
ACADÉMIES AVEC 1
RÉFÉRENT·E DÉDIÉ·E
ET FINANCÉ·E À
TEMPS PLEIN PAR
ACADÉMIE



DES MESURES
EFFECTIVES DE
PROTECTION DES
VICTIMES AVEC UNE
PROTECTION
FONCTIONNELLE
RENFORCÉE ET DES
MESURES
CONSERVATOIRES



DES PROCÉDURES
DISCIPLINAIRES EN
VUE DE SANCTIONNER
LES AGRESSEURS,
ENGAGÉES
INDÉPENDAMMENT
DES PLAINTES
PÉNALES ; CE N'EST
PAS À LA VICTIME DE
S'EXTRAIRE DE SON
LIEU DE TRAVAIL
POUR FAIRE CESSER
LES VIOLENCES



LA FORMATION
OBLIGATOIRE DES
PERSONNELS
D'ENCADREMENT ET
L'INSCRIPTION DE
MODULES DANS LES
PLANS ACADÉMIQUES
À DESTINATION DE
TOUS LES
PERSONNELS



LA MISE EN
PLACE
EFFECTIVE, ET
ACCOMPAGNÉE,
DU PROGRAMME
D'ÉVARS



POUR LES VICTIMES DE
VIOLENCES CONJUGALES :
DROIT À DES ABSENCES, À LA
MUTATION, AU CHANGEMENT
DE POSTE OU À LA
RÉORGANISATION DU TRAVAIL ;
DÉPLACEMENT DU CONJOINT
OU EX CONJOINT S'IL
TRAVAILLE SUR LE MÊME LIEU
QUE LA VICTIME

